


	Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme , d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...
	Ces produits peuvent s'enflammer , suivant le cas: * au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique... ; * sous l'effet de la chaleur, de frottements... ; * au contact de l'air ; * au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (certains gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie flamme, étincelle...).
	Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables. On les appelle des produits combustibles .
	Ces produits sont des gaz sous pression contenus dans un récipient. Certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur : il s'agit des gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous. Les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent, quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessures liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques.
	Ces produits sont corrosifs , suivant les cas : * ils attaquent ou détruisent les métaux * ils peuvent ronger la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection
	Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose . Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.
	Ces produits chimiques ont un ou plusieurs des effets suivants : ils empoisonnent à forte dose ; ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau ; ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczémas) ; une somnolence ou des vertiges.
	Ces produits rentrent dans une ou plusieurs de ces catégories : * produits cancérogènes : ils peuvent provoquer le cancer ; * produits mutagènes : ils peuvent modifier l'ADN des cellules et peuvent alors entraîner des dommages sur la personne exposée ou sur sa descendance (enfants, petits-enfants...) ; * produits toxiques pour la reproduction : ils peuvent avoir des effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité ou provoquer la mort du fœtus ou des malformations chez l'enfant à naître ; * produits qui peuvent modifier le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux... Selon les produits, ces effets toxiques apparaissent si l'on a été exposé une seule fois ou bien à plusieurs reprises ; * produits qui peuvent entraîner de graves effets sur les poumons et qui peuvent être mortels s'ils pénètrent dans les voies respiratoires (après être passés par la bouche ou le nez ou bien lorsqu'on les vomit) * produits qui peuvent provoquer des allergies respiratoires (asthme, par exemple).
	Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...)

Règlement CLP : MENTIONS DE DANGER,**informations additionnelles sur les dangers, éléments d'étiquetage/informations supplémentaires sur certaines substances et certains mélanges****LISTE DES MENTIONS DE DANGER****Mentions de danger relatives aux dangers physiques****CODE LIBELLE CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES**

- H200** Explosif instable · Explosibles, Explosibles instables
- H201** Explosif ; danger d'explosion en masse · Explosibles, division 1.1
- H202** Explosif ; danger sérieux de projection · Explosibles, division 1.2
- H203** Explosif ; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection · Explosibles, division 1.3
- H204** Danger d'incendie ou de projection · Explosibles, division 1.4
- H205** Danger d'explosion en masse en cas d'incendie · Explosibles, division 1.5
- H220** Gaz extrêmement inflammable · Gaz inflammables, catégorie 1
- H221** Gaz inflammable · Gaz inflammables, catégorie 2
- H222** Aérosol extrêmement inflammable · Aérosols inflammables, catégorie 1
- H223** Aérosol inflammable · Aérosols inflammables, catégorie 2
- H224** Liquide et vapeurs extrêmement inflammables · Liquides inflammables, catégorie 1
- H225** Liquide et vapeurs très inflammables · Liquides inflammables, catégorie 2
- H226** Liquide et vapeurs inflammables · Liquides inflammables, catégorie 3
- H228** Matière solide inflammable · Matières solides inflammables, catégorie 1, 2
- H240** Peut exploser sous l'effet de la chaleur · Substances et mélanges auto réactifs, type A
· Peroxydes organiques, Type A
- H241** Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur · Substances et mélanges auto réactifs, type B
· Peroxydes organiques, Type B
- H242** Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur · Substances et mélanges auto réactifs, type C, D, E, F
· Peroxydes organiques, type C, D, E, F
- H250** S'enflamme spontanément au contact de l'air · Liquides pyrophoriques, catégorie 1
· Matières solides pyrophoriques, catégorie 1
- H251** Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer · Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 1
- H252** Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer · Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 2
- H260** Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément · Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1
- H261** Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables · Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 2
- H270** Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant · Gaz comburants, catégorie 1
- H271** Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant · Liquides comburants, catégorie 1
· Matières solides comburantes, catégorie 1
- H272** Peut aggraver un incendie ; comburant · Liquides comburants, catégories 2, 3
· Matières solides comburantes, catégories 2, 3
- H280** Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur · Gaz sous pression ; Gaz comprimés, Gaz liquéfiés, Gaz dissous
- H281** Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques · Gaz sous pression : gaz liquéfiés réfrigérés
- H290** Peut être corrosif pour les métaux · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1

Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé**CODE LIBELLE CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES**

- H300** Mortel en cas d'ingestion · Toxicité aiguë (par voie orale), catégories 1, 2
- H301** Toxique en cas d'ingestion · Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
- H302** Nocif en cas d'ingestion · Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
- H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires · Danger par aspiration, catégorie 1
- H310** Mortel par contact cutané · Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories 1, 2
- H311** Toxique par contact cutané · Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
- H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves · Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
- H315** Provoque une irritation cutanée · Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
- H317** Peut provoquer une allergie cutanée · Sensibilisation cutanée, catégorie 1
- H318** Provoque des lésions oculaires graves · Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
- H319** Provoque une sévère irritation des yeux · Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
- H330** Mortel par inhalation · Toxicité aiguë (par inhalation), catégories 1, 2
- H331** Toxique par inhalation · Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
- H332** Nocif par inhalation · Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
- H334** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation · Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
- H335** Peut irriter les voies respiratoires · Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 ; Irritation des voies respiratoires
- H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges · Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 ; Effets narcotiques

H340

Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>

- Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B

H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>

- Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2

H350 Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> · Cancérogénicité, catégories 1A, 1B

H351

Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger> · Cancérogénicité, catégorie 2

H360

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>

- Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B

H361

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>

- Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel · Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement

H370

Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 1

H371

Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 2

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé (suite)

Dans l'annexe VI partie 3 du règlement CLP (liste des classifications et des étiquetages harmonisés des substances dangereuses), des lettres sont ajoutées au code à 3 chiffres pour certaines mentions de danger.

CODE LIBELLE

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H360D Peut nuire au fœtus.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Mentions de danger relatives aux dangers pour l'environnement**CODE LIBELLE CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES**

- H400** Très toxique pour les organismes aquatiques · Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme · Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
- H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme · Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
- H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme · Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
- H413** Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques · Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES DANGERS**Propriétés physiques****CODE LIBELLE**

EUH 001 Explosif à l'état sec

EUH 006 Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air

EUH 014 Réagit violemment au contact de l'eau

EUH 018 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif

EUH 019 Peut former des peroxydes explosifs

EUH 044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée

Propriétés sanitaires

EUH 029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques

EUH 031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

EUH 032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH 070 Toxique par contact oculaire

EUH 071 Corrosif pour les voies respiratoires

Propriétés environnementales

EUH 059 Dangereux pour la couche d'ozone

ELEMENTS D'ETIQUETAGE/INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR CERTAINES SUBSTANCES ET CERTAINS MELANGES**CODE LIBELLE**

EUH 201

EUH 201A

Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants. Attention! Contient du plomb.

EUH 202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

EUH 203 Contient du chrome (VI). Peut déclencher une réaction allergique.
EUH 204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
EUH 205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
EUH 206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
EUH 207
Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité.
EUH 208 Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.
EUH 209
EUH 209A
Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.
Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.
EUH 210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

21 janvier 2009

**REGLEMENT CLP : CONSEILS DE PRUDENCE
CLASSES ET CATEGORIES DE DANGER ASSOCIEES**

* La présence d'un astérisque associée à un conseil de prudence indique que des conditions particulières d'utilisation sont définies pour cette phrase en annexe IV du règlement CLP.

Conseils de prudence généraux

CODE LIBELLE CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES

P101* En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

Selon le cas

P102* Tenir hors de portée des enfants Selon le cas

P103* Lire l'étiquette avant utilisation Selon le cas

Conseils de prudence – Prévention

CODE LIBELLE CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES

P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation

Explosibles, Explosibles instables

Mutagénéicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2

Cancérogénéicité, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Explosibles, Explosibles instables

Mutagénéicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2

Cancérogénéicité, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2

P210* Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer

Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

Gaz inflammables, catégories 1, 2

Aérosols inflammables, catégories 1, 2

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Matières solides inflammables, catégories 1, 2

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Liquides pyrophoriques, catégorie 1

Matières solides pyrophoriques, catégorie 1

Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

Liquides comburants, catégories 1, 2, 3

Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition Aérosols inflammables, catégories 1, 2

P220* Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles

Gaz comburants, catégorie 1

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Liquides comburants, catégories 1, 2, 3

Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3

Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

P221* Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles/...

Liquides comburants, catégories 1, 2, 3

Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3

P222 Ne pas laisser au contact de l'air

Liquides pyrophoriques, catégorie 1

Matières solides pyrophoriques, catégorie 1

P223 Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2

P230* Maintenir humidifié avec... Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.5

P231 Manipuler sous gaz inerte Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3

P232 Protéger de l'humidité Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3

P233* Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1

P235 Tenir au frais

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2

Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

P240* Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Matières solides inflammables, catégories 1, 2

P241* Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Matières solides inflammables, catégories 1, 2

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

P244 S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction Gaz comburants, catégorie 1

P250* Éviter les abrasions/les chocs/.../les frottements Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

P251 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage Aérosols inflammables, catégories 1, 2

P260* Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégories 1, 2

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement

P261* Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 3, 4

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement

Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement

P264* Se laver... soigneusement après manipulation

Toxicité aiguë – orale catégories 1, 2, 3, 4

Toxicité aiguë – cutanée catégories 1, 2

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire: effets sur ou via l'allaitement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégorie 1

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Toxicité aiguë – orale catégories 1, 2, 3, 4

Toxicité aiguë – cutanée catégories 1, 2

Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégorie 1

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Toxicité aiguë –inhalation, catégories 1, 2, 3, 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

P273* Éviter le rejet dans l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu, catégorie 1

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique, catégories 1, 2, 3, 4

Dangereux pour la couche d'ozone, catégorie 1

P280* Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Matières solides inflammables, catégories 1, 2

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Liquides pyrophoriques, catégorie 1

Matières solides pyrophoriques, catégorie 1

Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3

Liquides comburants, catégories 1, 2, 3

Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3

Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3, 4

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Corrosion/irritation oculaire, catégorie 2
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis
 Explosibles, Explosibles instables
 Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2
 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2
 Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2
P282 Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection des yeux/du visage
 Gaz sous pression : Gaz liquéfié réfrigéré
P283 Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges
 Liquides comburants, catégorie 1
 Matières solides comburantes, catégorie 1
P284* Porter un équipement de protection respiratoire Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2
P285* Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
P231+P232
Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3
P235+P410
Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2

Conseils de prudence – Intervention

CODE LIBELLE CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES

P301 EN CAS D'INGESTION :

Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3, 4
 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
 Danger par aspiration, catégorie 1

P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Liquide pyrophoriques, catégorie 1
 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3, 4
 Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
 Sensibilisation cutanée, catégorie 1

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3
 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

P304 EN CAS D'INHALATION :

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3, 4
 Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
 Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

P306 EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS :

Liquides comburants, catégorie 1
 Matières solides comburantes, catégorie 1

P307 EN CAS d'exposition : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 1

P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée :

Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2
 Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement

P309 EN CAS d'exposition ou d'un malaise : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 2

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3
 Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Danger par aspiration, catégorie 1

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Toxicité aiguë – inhalation, catégorie 3

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Toxicité aiguë – orale, catégorie 4

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 3, 4

Toxicité aiguë – inhalation, catégorie 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

P313 Consulter un médecin

Corrosion/irritation cutanée, catégories 2, 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2

Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement

P314 Consulter un médecin en cas de malaise Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégories 1, 2

P315 Consulter immédiatement un médecin Gaz sous pression : gaz liquéfié réfrigéré

P320* Un traitement spécifique est urgent (voir... sur cette étiquette) Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2

P321* Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)

Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3

Toxicité aiguë – inhalation, catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 1

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2

P322* Mesures spécifiques (voir... sur cette étiquette)

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 3, 4

P330 Rincer la bouche

Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3, 4

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

P331 NE PAS faire vomir

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Danger par aspiration, catégorie 1

P332 En cas d'irritation cutanée : Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2

P333 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Sensibilisation cutanée, catégorie 1

P334 Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide

Liquides pyrophoriques, catégorie 1

Matières solides pyrophoriques, catégorie 1

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2

P335 Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau

Matières solides pyrophoriques, catégorie 1

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2

P336 Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées Gaz sous pression : gaz liquéfié réfrigéré

P337 Si l'irritation oculaire persiste : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3, 4

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

P341 S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

P342 En cas de symptômes respiratoires : Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

P350 Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

P352 Laver abondamment à l'eau et au savon

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 3, 4

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

P353 Rincer la peau à l'eau/se doucher

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

P360 Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau la peau et les vêtements contaminés avant de les enlever

Liquides comburants, catégorie 1

Matières solides comburantes, catégorie 1

P361 Enlever immédiatement les vêtements contaminés

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

P370 En cas d'incendie :

Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

Gaz comburants, catégorie 1

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Matières solides inflammables, catégories 1, 2

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Liquides pyrophoriques, catégorie 1

Matières solides pyrophoriques, catégorie 1

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3

Liquides comburants, catégories 1, 2, 3

Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3

P371 En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités :

Liquides comburants, catégorie 1

Matières solides comburantes, catégorie 1

P372* Risque d'explosion en cas d'incendie

Explosibles, Explosibles instables

Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

P373 NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs

Explosibles, Explosibles instables

Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

P374* Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales Explosibles, division 1.4

P375 Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B

Liquides comburants, catégorie 1

Matières solides comburantes, catégorie 1

P376 Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger Gaz comburants, catégorie 1

P377 Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger

Gaz inflammables, catégories 1, 2

P378* Utiliser... pour l'extinction

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Matières solides inflammables, catégories 1, 2

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Liquides pyrophoriques, catégorie 1

Matières solides pyrophoriques, catégorie 1

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3

Liquides comburants, catégories 1, 2, 3

Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3

P380 Évacuer la zone

Explosibles, Explosibles instables

Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B

Liquides comburants, catégorie 1

Matières solides comburantes, catégorie 1

P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger Gaz inflammables, catégories 1, 2

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1

P391 Recueillir le produit répandu

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu, catégorie 1

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique, catégories 1, 2

P301+P310

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3

Danger par aspiration, catégorie 1

P301+P312

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Toxicité aiguë – orale, catégorie 4

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

P302+P334

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide

Liquides pyrophoriques, catégorie 1

P302+P350

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 3, 4

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

P304+P340

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3, 4

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

P304+P341

EN CAS D'INHALATION : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

P306+P360

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau la peau et les vêtements contaminés avant de les enlever

Liquides comburants, catégorie 1

Matières solides comburantes, catégorie 1

P307+P311

EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Toxicité

spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 1

P308+P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2

Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement

P309+P311

EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique,

catégorie 2

P332+P313

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin Sensibilisation cutanée,

catégorie 1

P335+P334

Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide

Matières solides pyrophoriques, catégorie 1

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables,

catégories 1, 2

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin Lésions oculaires graves/irritation

oculaire, catégorie 2

P342+P311

En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

P370+P376

En cas d'incendie : obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger Gaz comburants,

catégorie 1

P370+P378

En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Matières solides inflammables, catégories 1, 2

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Liquides pyrophoriques, catégorie 1

Matières solides pyrophoriques, catégorie 1

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables,

catégories 1, 2, 3

Liquides comburants, catégories 1, 2, 3

Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3

P370+P380

En cas d'incendie : évacuer la zone Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

P370+P380+P375

En cas d'incendie : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à

cause du risque d'explosion Substances et mélanges autoréactifs, types A, B

P371+P380+P375

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion

Liquides comburants, catégorie 1

Matières solides comburantes, catégorie 1

Conseils de prudence – Stockage

CODE LIBELLE CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES

P401* Stocker...

Explosibles, Explosibles instables

Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

P402 Stocker dans un endroit sec Substances et mélanges qui, au contact de l'eau,

dégagent des gaz inflammables,

catégories 1, 2, 3

P403* Stocker dans un endroit bien ventilé

Gaz inflammables, catégories 1, 2

Gaz comburants, catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz comprimé, gaz liquéfié, gaz liquéfié réfrigéré, gaz dissous

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

P404 Stocker dans un récipient fermé Substances et mélanges qui, au contact de l'eau,

dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3

P405 Garder sous clef

Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2

Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation

des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

Danger par aspiration, catégorie 1

P406* Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1

P407 Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2

P410 Protéger du rayonnement solaire

Aérosols inflammables, catégories 1, 2

Gaz sous pression : Gaz comprimé, gaz liquéfié, gaz dissous

Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2

Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

P411* Stocker à une température ne dépassant pas... °C/ ... °F

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F Aérosols inflammables, catégories 1, 2

P413* Stocker les quantités en vrac de plus de... kg/... lb à une température ne dépassant pas...°C/ ...°F Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2

P420 Stocker à l'écart des autres matières

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2

Peroxydes organiques, types A, B, C, D, E, F

P422* Stocker le contenu sous...

Liquides pyrophoriques, catégorie 1

Matières solides pyrophoriques, catégorie 1

P402+P404

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3

P403*+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2, 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

P410+P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé Gaz sous pression : Gaz comprimé, gaz liquéfié, gaz dissous

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F Aérosols inflammables, catégories 1, 2

P411*+P235

Stocker à une température ne dépassant pas... °C/ ... °F. Tenir au frais Peroxydes organiques, Types A, B, C, D, E, F

Conseils de prudence – Elimination

CODE LIBELLE CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES

P501* Éliminer le contenu/récipient dans...

Explosibles, Explosibles instables

Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5

Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3

Substances et mélanges autoréactifs, types A, B, C, D, E, F

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3

Liquides comburants, catégories 1, 2, 3

Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3

Peroxydes organiques, types B, C, D, E, F

Toxicité aiguë – orale, catégories 1, 2, 3, 4

Toxicité aiguë – cutanée, catégories 1, 2, 3, 4

Toxicité aiguë – inhalation, catégories 1, 2

Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2

Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2

P501* Éliminer le contenu/récipient dans...

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégories 1, 2

Danger par aspiration, catégorie 1

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu, catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique – danger chronique, catégories 1, 2, 3, 4

Dangereux pour la couche d'ozone, catégorie 1

